

Conditions Générales de Vente

Préambule

Le site « Nosbellesphotos.fr » est la propriété de Nosbellesphotos® en sa totalité, ainsi que l'ensemble des droits y afférents. Toute reproduction, intégrale ou partielle, est systématiquement soumise à l'autorisation du propriétaire.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble de nos prestations de services et ventes.

Article 1 Devis/Contrat

Après demande écrite, téléphonique, électronique ou entretien, toutes les prestations font l'objet d'un devis/contrat gratuit adressé au client par e-mail. Il mentionne la description de la prestation, les conditions de règlement et les tarifs.

La signature du devis/contrat, accompagnée de la mention « Bon pour accord », vaut acceptation des présentes conditions générales de vente sans réserve et confirme la commande de la prestation. Aucune modification de commande ne pourra intervenir si ce n'est de commun accord et après modification du devis/contrat par le Photographe en fonction des prestations complémentaires éventuellement souhaitées par le Client.

Article 2 Réservation

Toute prestation photographique doit être réservée.

La réservation d'une prestation photographique ne sera définitive que dès la réception du paiement de l'acompte en fonction de la prestation demandée. Celui-ci vaut d'acceptation des présentes conditions générales de vente sans réserve et confirme la commande de la prestation.

Article 3 Règlement

Le solde de compte du restant du montant dû doit être payé au jour de la prestation photographique.

Dans le cas des bons cadeaux, le solde total est dû à l'achat du bon.

En cas de non-règlement ou de règlement partiel de l'une de nos quelconques prestations photographiques entraînera la suspension des travaux photographiques et de l'expédition des commandes jusqu'à apurement du compte.

En cas de chèque sans provision, le Client sera averti par la photographe et disposera d'un délai de 72h pour régler la prestation en espèces au Photographe, contre remise d'un reçu. Tout retard de paiement donnera lieu au paiement d'intérêts au taux minimal prévu par l'article L 441-6 du Code de commerce (intérêt légal multiplié par trois), exigibles de plein droit et sans rappel, calculés sur les montants hors taxes, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 50€ par facture.

Article 4 Tarifs

Les tarifs sont exprimés en euro. Les tarifs sont libres et peuvent donc susceptibles d'être révisés sans aucune justification. Toutefois, les tarifs définis sur le devis préalablement accepté ne sont pas modifiables. Les tarifs définis sur le devis non encore validé sont valables un mois à compter de la date d'établissement du devis.

Article 5 Frais de déplacement

Des frais de déplacement pourront être appliqués.

Des frais de déplacement sont calculés à la base du parcours total de Photographe au départ du lieu d'habitation du Photographe via Michelin (0.80€/km).

Le(s) repas et de logement (si nécessaire) du Photographe sont à la charge des mariées (prestation photographique de mariage).

Article 6 Remise des photographies

Les photographies et tout autre produit fini seront remis après réception du paiement du solde au client conformément aux termes de la commande et à l'adresse indiquée dans le devis/contrat. « Nosbellesphotos » ne pourra être tenue responsable des conséquences dues à un retard de livraison ou à une perte de colis de la part du transporteur ou du fournisseur. En cas de non réception d'un colis dans les délais indiqués par transporteur ou fournisseur, une enquête est menée auprès du transporteur ou du fournisseur. Cependant, aucun remboursement ou renvoi ne pourra être effectué.

Article 7 Droit de rétractation

Le client dispose d'un délai de rétractation de sept jours ouvrables à compter du lendemain du jour de la conclusion de la commande. Après ce délai de sept jours, l'acompte ne sera plus remboursé.

Article 8 Annulation

En cas d'annulation de la réservation d'une prestation photographique devenue définitive, il est rappelé que conformément aux dispositions légales, le montant de l'acompte ne sera pas remboursé.

Pour un reportage photographique mariage, le solde restant dû sera demandé si l'annulation intervient moins de deux mois avant le mariage.

Article 9 Conditions atmosphériques défavorables

En cas de force majeure ou de conditions climatiques dégradées comme par exemple, orages, tempêtes, pluies importantes, Le Photographe ne pourra être tenu responsable de la non-exécution ou de l'exécution partielle des prestations initialement prévues à la commande lorsque ces prises de vues doivent être réalisées en extérieur. Aucun remboursement, même partiel ne sera effectué.

Article 10 Responsabilité du Client

Le Client est responsable de la véracité des données et informations transmises pour l'établissement du devis/contrat et la réalisation de la prestation photographique.

Le Client s'engage à faciliter le travail du Photographe lors de l'exécution des prestations. Il veillera notamment à ce que le Photographe ne soit pas gêné par des tierces personnes lors des prises de vues.

Le Client s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des prestations par le Photographe, et notamment les autorisations ou accords pour les prises de vues dans des certains lieux (parc, salon coiffure, église...). Le Photographe ne pourra être tenu responsable en cas de non-exécution des prestations.

Article 11 Responsabilité du Photographe

Le Photographe s'engage à respecter les indications du devis/contrat préalable de façon fidèle et au mieux de ses possibilités.

En cas de perte des photos, aucune indemnisation ne pourra être réclamée et aucune poursuite ne pourra être engagée envers le photographe, par conséquent le Photographe s'engage à rembourser les sommes versées par les bénéficiaires.

En cas d'accident, de maladie ou de problèmes majeurs empêchant la réalisation du reportage, le photographe s'efforcera de prendre contact avec un autre Photographe partenaire pour réaliser la prestation. En cas d'impossibilité de trouver une alternative à cet incident, aucune indemnisation ne pourra être réclamée et aucune poursuite ne pourra être engagée envers le Photographe.

Article 12 Propriété Intellectuelle

Toute réalisation photographique confère au Photographe, son auteur, des droits de propriété artistique, patrimoniaux et moraux, tels que définis par le Code de la Propriété Intellectuelle. Les droits sont réservés, toutes reproductions des images interdites.

Les clients sont, de par la loi, les propriétaires inaliénables de leur image et le Photographe se doit de respecter ce droit d'image.

Photographe se réserve le droit d'utiliser, sauf avis contraire avant la prestation photographique par écrit du client, les photographies tirées d'un reportage ou d'une séance photo à des fins de promotion de son activité.